

L'ex-député Dussault largue Raël et le poursuit

Le Soleil du samedi - Édition du 2 septembre 2006
Soleil Chateauguay

[Sylvain Daignault](#)

"Excommunié" par Raël pour avoir critiqué son comportement qu'il juge "non-exemplaire", Roland Dussault, qui fut député péquiste de Châteauguay de 1976 à 1985, dénonce aujourd'hui son ancien gourou et exige qu'il lui remette l'argent qu'il a versé à ce Mouvement pendant près de vingt ans.

En entrevue au Soleil, l'ancien député péquiste n'y va pas de main morte quand il parle de Raël qui affirme être le messager des Élohims, des extraterrestres qu'il aurait rencontrés en 1973. "Raël est un imposteur. Il y a un mensonge profond dans ce qu'il a écrit", affirme M. Dussault.

Affirmant avoir toujours conservé son esprit critique, M. Dussault estime que Claude Vorilhon, alias Raël, n'a jamais été contacté par les extraterrestres.

Le doute a commencé dans l'esprit de l'ex politicien en 2003 lors du brouhaha entourant la prétendue naissance, en décembre 2002, d'un bébé cloné par la firme Clonaid. Quand il aurait commencé à critiquer ouvertement Raël au sujet de son rôle dans cette histoire, le "prophète" l'aurait alors excommunié.

La réaction du "prophète" à l'émission "Tout le monde en parle" sur les ondes de Radio-Canada en septembre 2004 a également bouleversé M. Dussault. Quand le caricaturiste Serge Chapleau lui a agrippé la toque, Raël a répliqué en lui attrapant les cheveux et en lui disant : "Si vous me touchez, je vous touche !" Or, selon M. Dussault, cette réaction, qui se rapproche de la loi du talion "œil pour œil, dent pour dent" est aux antipodes des enseignements prodigués par Raël lui-même.

En mars 2005, confronté de plus en plus à ses propres doutes, Roland Dussault quitte le Mouvement. "Quand on commence à avoir honte d'une personne, c'est difficile de conserver du respect pour elle", avance-t-il.

Depuis, l'ancien politicien a amorcé des procédures légales afin de récupérer les dons qu'il a effectués au Mouvement depuis son adhésion en 1986. Il faut savoir que, selon les enseignements de l'Église raélienne, les membres doivent verser 10 % de leur salaire net au Mouvement : 7 % sur le plan international et 3 % sur le plan national.

Quand on lui demande à combien s'élève la somme réclamée, M. Dussault se fait discret : "Ils savent combien ils me doivent."

Dans sa mise en demeure, il appuie sa demande de remboursement sur le fait que Claude Vorilhon a "délibérément menti à ses fans dans la partie de sa prétendue révélation où il a principalement cherché à asseoir sa crédibilité".

M. Dussault exige le remboursement total de ses dons, incluant les intérêts correspondants au marché qui a prévalu pendant la période qui a couru.

Claude Vorilhon avait jusqu'au 31 juillet dernier pour répondre à ses accusations, sans quoi M. Dussault se réservait "le droit de prendre les moyens appropriés pour récupérer les sommes concernées".

En entrevue à la revue La Semaine, M. Dussault affirme qu'une dizaine de personnes ont démissionné du Mouvement à la suite de son départ.

http://www.hebdos.net/lsc/edition362006/articles.asp?article_id=141712